



Pour une économie solidaire, écologique et démocratique

Version finale du
programme de Québec
solidaire – enjeu II
(économie,
environnement et travail)

Décembre 2011

Table des matières

Pour une économie solidaire et démocratique	3
A. Une économie solidaire	4
1. Une économie au service du bien commun	4
2. Une économie démocratique	5
a) Rapports entre les différents secteurs de l'économie	5
b) Consultation populaire.....	6
3. Contrer l'économie casino.....	6
B. Protection de l'environnement et développement écologique.....	7
1. Lutte aux changements climatiques.....	7
a) Objectifs à atteindre.....	7
b) Comment y arriver, les premiers pas... ..	7
2. Transport	8
3. Souveraineté énergétique.....	8
a) Énergies renouvelables.....	9
b) Énergies fossiles et nucléaire.....	9
4. Gestion de nos ressources naturelles	9
a) Rôle de l'État québécois dans le domaine des ressources naturelles.....	9
b) Industrie minière.....	10
c) Industrie forestière.....	10
d) Gestion de l'eau.....	11
5. Respect de l'environnement	11
a) Mesures de réduction des déchets et de la pollution	12
b) Aires protégées	12
C. Humaniser le travail	13
1. Politique de plein emploi.....	13
2. Reconnaissance du travail non rémunéré	14
3. Réduction du temps de travail	14
a) Réduire la semaine normale de travail	14
b) Réduction volontaire du temps de travail.....	15
c) Temps partiel.....	15
d) Conciliation famille-travail	15

4.	Protéger les emplois	15
a)	Procédure à suivre en cas de fermetures d'entreprises ou de licenciements importants	15
b)	Sanctions et obligations en cas de licenciement ou de fermeture.....	15
5.	Droits syndicaux.....	16
a)	Revoir le rapport de force entre employé-es et employeurs	16
6.	Contrer la discrimination.....	16
7.	Salaire minimum	17

Pour une économie solidaire et démocratique

Depuis plusieurs décennies, les gouvernements, les élites économiques et leurs idéologues nous ont répété que la politique néolibérale, seule alternative possible, finira par profiter à l'ensemble de la société. Aujourd'hui, nous pouvons faire le bilan de cette politique qui a libéré les possédants et leurs entreprises de leurs responsabilités sociales, précarisé le travail, creusé l'écart entre les riches et le reste de la société et qui perpétue des rapports d'exploitation et de domination sexistes. Pour compléter ce tableau, une crise écologique menace l'avenir même de nombreuses espèces, dont l'espèce humaine.

Face à ces défis, Québec solidaire propose des avenues lucides et responsables pour sortir le Québec de l'impasse dans lequel il se trouve. Ce que nous proposons aux Québécoises et aux Québécois, c'est de transformer profondément la manière dont nous vivons ensemble. En nous appuyant sur des fondations concrètes, nous souhaitons jeter les bases d'une nouvelle économie démocratique et juste, d'un monde du travail qui promeut la dignité humaine et d'un rapport à l'environnement où notre planète n'est plus qu'une vaste réserve de ressources, mais un lieu à habiter respectueusement et à protéger.

Fruit d'un processus de consultation démocratique et participatif, cette section de programme incarne, dans les sphères de l'économie, du travail et de l'environnement, le rendez-vous auquel Québec solidaire convie la population québécoise.

A. Une économie solidaire

En réponse aux ténors du néolibéralisme qui prétendent que le Québec doit s'ajuster à la mondialisation économique et au libre-échange en plus de laisser dépendre notre avenir de la bonne volonté de quelques investisseurs et grandes multinationales, Québec solidaire oppose la mise en marche d'une économie juste, équitable, féministe et démocratique.

Le système capitaliste produit les inégalités sociales, les destructions environnementales et renforce le sexisme et le racisme en maintenant de nombreux groupes et de nombreuses personnes dans la pauvreté. Dans l'élaboration du présent programme, Québec solidaire s'est donc donné un double objectif : viser la démocratisation de l'économie et revaloriser le rôle de l'État comme acteur de transformations sociales.

1. Une économie au service du bien commun

Le bien commun réside dans la sécurité économique de chaque personne, c'est-à-dire, un accès équitable aux ressources nécessaires pour se loger, se vêtir, se nourrir, s'éduquer, être soigné et développer ses potentialités et ce, sur toute la planète.

Les ressources nécessaires pour bien vivre ne se limitent pas à l'argent ou aux biens matériels quantifiables. Le temps est tout aussi important, qu'il s'agisse du temps nécessaire pour le développement personnel, culturel, la vie sociale, l'engagement citoyen ou la conciliation famille-travail.

Le bien commun réside aussi dans la production et le partage collectifs de la richesse nécessaire pour assurer cette sécurité économique de toutes et de tous, ceci avec la préoccupation constante et soutenue de laisser un monde viable aux générations futures.

Afin de permettre le contrôle collectif et démocratique des principaux leviers économiques du Québec, Québec solidaire entend, à terme, dépasser le capitalisme. Il veut mettre en place un système économique et politique favorisant le bien commun, qui respecte davantage les communautés et les individus, qui permet de définir nous-mêmes les objectifs de nos vies et qui respecte l'environnement qui nous entoure.

Nous proposons une économie plurielle, basée sur les valeurs d'équité, de solidarité, de diversité, d'autogestion et de liberté, sous des conditions d'équilibre écologique et d'efficacité, incluant l'exploration de systèmes économiques alternatifs.

La croissance économique doit cesser d'être considérée comme un objectif en soi. Tout en favorisant un développement qui permet d'améliorer le bien-être collectif et d'assurer le plein respect des droits de toutes et de tous, Québec solidaire prendra des mesures immédiates d'ordre légal, réglementaire, fiscal ou autres pour décourager la surproduction, la surconsommation, le surendettement et toute autre activité non-viable à long terme. En ce sens, nous accorderons moins d'importance à l'indicateur du Produit intérieur brut (PIB) et valoriserons des indicateurs alternatifs tenant compte des externalités sociales et environnementales causées par l'activité économique. Ces indicateurs devront tenir compte du travail invisible, effectué encore aujourd'hui majoritairement par les femmes, dans les services sociaux et communautaires de même qu'au sein de la famille et du voisinage.

2. Une économie démocratique

Québec solidaire reconnaît que les économies modernes sont des ensembles complexes où s'entrecroisent diverses formes d'organisation économique : privées, publiques ou associatives. Québec solidaire propose de sortir du modèle économique dual (privé-public) pour adopter un modèle quadripartite :

- Une économie sociale composée d'entreprises à finalité sociale et à but non lucratif mais aussi d'organismes communautaires, collectifs ou coopératifs qui rendent d'innombrables services à la population.
- Une économie domestique essentielle qui repose sur les services rendus dans la famille, par les aidantes et aidants naturels (surtout des femmes), et plus généralement sur les services gratuits ou bénévoles que nous voulons trouver le moyen de reconnaître socialement et de comptabiliser à leur juste valeur.
- Une économie publique, étatique et paraétatique, dont l'importance et le rôle social, entre autres, dans la dispensation équitable de services accessibles à toute la population, sur l'ensemble du territoire, doivent être revalorisés.
- Une économie privée composée d'entreprises dont le but est de produire et de vendre des produits et des services et qui acceptent de fonctionner dans le respect des règles collectives (sociales, environnementales, etc.) que la société québécoise se donne.

a) Rapports entre les différents secteurs de l'économie

Considérant ce qui précède, Québec solidaire vise, à long terme, la socialisation des activités économiques. Ce processus de transformation sociale reposera, notamment, sur une économie publique forte (secteur des services publics, société d'État et nationalisation de grandes entreprises dans certains secteurs stratégiques) et sur une économie sociale à promouvoir et à développer (coopérative, secteur communautaire, entreprise d'économie sociale). Une certaine place au secteur privée sera maintenue, particulièrement en ce qui a trait aux PME.

C'est pourquoi nous désirons rendre l'investissement et l'aide gouvernementale aux entreprises conditionnelles à des critères de responsabilité sociale et environnementale serrés, dans une optique de transition afin de favoriser les entreprises autogérées et socialisées.

Québec solidaire désire faire la promotion des principes de l'économie participative. En ce sens, les différentes entreprises appelées à être nationalisées devront s'inscrire dans le cadre d'une planification nationale et démocratique et d'un mode de gestion décentralisée. Aussi, l'administration générale et la fixation d'objectifs particuliers de ces entreprises devront avoir lieu au sein d'instances démocratiques régionales ou nationales dont la composition assurera une représentation réelle de l'ensemble de la société (salarié-es de l'entreprise, représentant-es de l'État, élu-es régionaux, groupes de citoyen-nes, Premières Nations, etc.). Finalement, ce n'est pas le gouvernement ou ses hauts fonctionnaires qui devront voir à l'organisation du travail au sein de ces entreprises, mais les employé-es eux-mêmes (autogestion).

b) Consultation populaire

Afin d'assurer le caractère démocratique des principales décisions gouvernementales, Québec solidaire entend mettre sur pied un processus de consultation et de validation populaires lors de l'élaboration des budgets, des plans directeurs d'investissement et des grandes orientations économiques de l'État. À cela s'ajoute la mise en place de processus de budget participatif aux niveaux régional et local.

3. Contrer l'économie casino

Le secteur financier privé, avec ses profits records, est devenu le principal pilier de l'économie capitaliste contemporaine. L'édification d'une économie solidaire ne peut passer sous silence sa préséance et se doit de revoir son fonctionnement. Pour faire en sorte de ne plus soumettre les intérêts de la population (nos droits sociaux, la protection de l'environnement ou l'atteinte à l'égalité homme-femme) aux impératifs de la valorisation du capital financier, Québec solidaire propose les deux mesures suivantes :

- Afin de concurrencer les banques privées et ainsi fournir des services de proximité et abordables pour la population, il est proposé d'instituer une banque d'État, soit par la création d'une nouvelle institution, soit par la nationalisation partielle du système bancaire.
- Réglementer le système bancaire - considéré comme un service public - afin que les banques commerciales reviennent à leur fonction première d'intermédiation entre l'épargne et le crédit, que la spéculation, notamment sur les devises, soit interdite et que les frais administratifs imposés aux clients soit adéquatement contrôlés.

B. Protection de l'environnement et développement écologique

Nous vivons incontestablement une crise environnementale qui ne se limite pas au très grave problème du dérèglement du climat. À l'échelle planétaire, cette crise est manifeste dans l'épuisement des ressources, la dégradation des écosystèmes, la perte de la biodiversité, la raréfaction de l'eau douce, la désertification accélérée, les terres de moins en moins fertiles et plusieurs autres formes de pollution. Le constat est limpide : notre mode de vie « occidental » n'est ni durable ni généralisable à l'ensemble de la planète. Un choix de civilisation nous est posé.

C'est pour répondre à ces problèmes qui concernent l'avenir de toutes et tous, que Québec solidaire met de l'avant les propositions qui suivent.

1. Lutte aux changements climatiques

La crise climatique mondiale est maintenant une évidence. En plus de ces effets sur l'équilibre écosystémique de la planète, cette crise accentue les inégalités sociales dans les pays du Nord ainsi que les inégalités entre ceux-ci et les pays du Sud. Malgré cela, depuis Copenhague 2009, aucun engagement sérieux et contraignant n'est à l'ordre du jour. Il y a pourtant urgence d'agir!

a) Objectifs à atteindre

Préconiser, d'ici 2020, de réduire d'au moins 40 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport au niveau de 1990. Il faut aussi mettre en place une stratégie pour abandonner les énergies fossiles d'ici 2030 et réduire les émissions de GES de 95% d'ici 2050. Au niveau international, il faut faire pression pour arriver à un nouvel accord légalement contraignant.

b) Comment y arriver, les premiers pas...

D'abord, il importe de rejeter les moyens d'action qui nous mèneraient vers un maintien du statut quo :

- S'opposer aux Bourses du carbone qui sont des outils d'enrichissement des multinationales, et qui risquent de devenir un nouvel instrument spéculatif.
- Rejeter les fausses solutions techniques qui n'engagent pas de réelles réductions d'émissions des gaz à effet de serre (les agrocarburants, la géo-ingénierie, le stockage du carbone, etc.).
- S'opposer aux taxes sur le carbone qui frappent surtout les plus pauvres.

Pour parvenir à renverser la tendance actuelle au réchauffement climatique, Québec solidaire propose, dans un premier temps, de revoir nos comportements individuels ainsi que de s'inscrire dans une démarche globale et citoyenne de lutte aux changements climatiques :

- Adopter des mesures incitatives visant les comportements individuels pour combattre les changements climatiques.
- Faire un meilleur usage du réseau de l'éducation publique en offrant plus de cours sur les enjeux environnementaux, à tous les niveaux scolaires.
- Faire la promotion des valeurs écologiques via les médias et les groupes environnementaux et lancer des campagnes de sensibilisation aux conséquences des changements climatiques et aux solutions envisageables.
- Participer au mouvement populaire international, qui lie climat et justice sociale, et s'inspirer de ses recommandations. Il faut s'associer à toute la gamme des mouvements sociaux et politiques dans une campagne militante pour la justice climatique.

Toutefois, il est évident que des changements plus importants doivent être déployés si nous désirons atteindre les objectifs de réduction indiqués par la communauté scientifique. C'est pour cela que Québec solidaire propose de revoir les politiques énergétiques et de transport du Québec.

2. Transport

Au Québec le transport est responsable de 40% de nos émissions de gaz à effet de serre. Il faut donc s'attaquer prioritairement à cet enjeu, principalement aux déplacements quotidiens dans les grands centres. Québec solidaire entend diminuer la prédominance de l'auto privé comme principal moyen de transport.

Pour y arriver, il faut préparer :

- Un vaste plan de transport à l'échelle du Québec, incluant le développement du transport public des personnes et des marchandises.
- Favoriser le développement des transports électriques et assurer l'accessibilité, l'universalité, voire la gratuité des transports publics.
- Ce plan devra aussi comporter le développement du transport actif comme les pistes cyclables et une série de mesures afin de limiter l'usage individuel de la voiture, particulièrement en milieu urbain.

3. Souveraineté énergétique

Alors que les grandes entreprises nationales et internationales se préparent à nous enfoncer encore davantage dans l'utilisation des énergies fossiles, il faut, au contraire, briser la dépendance au pétrole. Québec solidaire affirme que la souveraineté énergétique du Québec doit être prise en charge par le secteur public et la transition vers un autre système énergétique doit comprendre en priorité les économies d'énergie et les énergies renouvelables. La stratégie de l'État québécois doit être établie démocratiquement par toute la collectivité, dans laquelle les salarié-es des secteurs impliqués ont leur mot à dire

en collaboration avec les citoyen-nés des différentes communautés concernées.

Il faut donc que les entreprises œuvrant dans le domaine de l'énergie soient placées sous contrôle public par une participation majoritaire de l'État en envisageant, au besoin, la nationalisation complète.

a) Énergies renouvelables

Afin de rompre notre dépendance au pétrole, il est urgent de lancer un vaste chantier visant à développer la production d'énergies renouvelables et non polluante. C'est pourquoi Québec solidaire met de l'avant les propositions suivantes :

- Prioriser l'utilisation et le développement des énergies solaire, géothermique et éolien afin de limiter au maximum tout recours supplémentaire à l'hydroélectricité et aux énergies fossiles.
- Donner au BAPE le mandat, avec plein pouvoir, d'études et recommandations avant tout nouveau projet de développement hydro-électrique.

b) Énergies fossiles et nucléaire

Le développement des énergies renouvelables doit s'accompagner d'une réduction concrète et réelle des énergies polluantes et non renouvelables. En plus de ce qui a été proposé dans la section « Transport », Québec solidaire entend freiner tout développement énergétique non écologiquement responsable et durable :

- Mettre fin à toute recherche et mise en exploitation d'énergie fossile telle que le pétrole dans le golfe du St-Laurent, les gaz de schiste et les ports méthaniers.
- Éliminer la filière nucléaire au Québec, notamment en stoppant l'exploration et l'exploitation de mines d'uranium.

4. Gestion de nos ressources naturelles

Le Québec regorge de ressources naturelles. Cependant, la manière dont celles-ci sont gérées est fort critiquable. Les bénéfices qui en sont tirés ne retournent pas adéquatement à la population et les décisions prises concernant la gestion souffrent d'un cruel déficit démocratique. De plus, le respect de l'écologie n'est que trop rarement pris en compte dans la gestion et l'exploitation de nos ressources.

a) Rôle de l'État québécois dans le domaine des ressources naturelles

L'État québécois, comme fiduciaire des richesses de la collectivité québécoise doit s'assurer que les ressources naturelles profitent à toute la collectivité et non à quelques détenteurs de capitaux privés. En ce sens, l'État québécois développera diverses formes de propriété collective (société d'État, coopérative, propriété mixte avec majorité publique) dans le domaine de l'extraction et de la transformation des ressources

naturelles.

Quel qu'en soit le mode de propriété, toute soumission pour l'exploration et l'exploitation des richesses naturelles du territoire québécois devra être soumise à une évaluation environnementale et sociale rigoureuse et à une consultation publique digne de ce nom avant l'octroi de permis.

b) Industrie minière

Afin de concrétiser la responsabilité publique et collective des ressources naturelles québécoises, Québec solidaire prévoit placer l'industrie minière sous contrôle public (participation majoritaire de l'État), incluant au besoin la nationalisation complète.

De plus, un gouvernement de Québec solidaire élaborera une nouvelle loi sur les mines à la suite d'une consultation populaire afin de réaffirmer la souveraineté de l'État et de la collectivité sur le territoire québécois. En attente de cette consultation, nous nous engageons à mettre en branle immédiatement les mesures suivantes :

- Éliminer la suprématie de la Loi sur les mines sur toutes les autres lois qui concernent l'occupation du territoire et son utilisation. Un droit de veto sur les permis miniers doit être accordé aux collectivités concernées.
- Tarifier le permis d'exploitation minière à un niveau très élevé et rembourser les entreprises qui respectent l'écologie et le milieu social.
- Mettre en place des consultations publiques au stade de l'exploration (et non seulement de l'exploitation). Une large consultation publique doit être tenue dans chaque territoire de MRC afin de déterminer les sites et les types d'exploitations acceptables avant que l'exploration ne soit autorisée.
- Redonner au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) les pleines responsabilités en matière de contrôle et de suivi environnemental des projets miniers et cela pour l'ensemble du processus, de l'exploration à la restauration complète des sites, en incluant toutes les interventions d'exploration hors site.
- Assurer que la restauration complète des sites miniers, ainsi que la revitalisation des communautés affectées par le départ d'une compagnie minière soient assumées par celle-ci.
- Mettre en place un système de redevances adéquat pour les entreprises exploitant des ressources naturelles afin d'encourager fiscalement l'utilisation de ressources renouvelables en s'assurant que les retombées soient réparties équitablement entre la région ressource et l'État québécois.

c) Industrie forestière

En plus du secteur minier, Québec solidaire propose également de placer la grande industrie forestière sous contrôle public (participation majoritaire de l'État) en

envisageant, au besoin, la nationalisation complète. Québec solidaire souhaite également favoriser le développement des fermes forestières, familiales et coopératives, qui assureront la pérennité de la forêt.

Il est également impératif de revoir le cadre réglementaire dans lequel l'exploitation des ressources forestières s'opère. Québec solidaire prévoit donc réviser la réglementation afin de :

- S'assurer de la bonne mise en œuvre de l'aménagement écosystémique de nos forêts. L'aménagement écosystémique doit viser le maintien de la biodiversité en misant sur une diminution des écarts entre la forêt naturelle et la forêt aménagée, tout en répondant aux besoins socioéconomiques des communautés locales.
- Soumettre la gestion de la ressource forestière à des ententes avec les peuples autochtones dans toutes les régions faisant l'objet de traités ou de réclamations en vertu des droits ancestraux.
- Rendre compatible la coupe forestière avec les autres usages de la forêt.
- Permettre l'évaluation continue des entreprises publiques, privées ou coopératives en fonction de critères et d'objectifs, avec retrait de contrat en cas d'échec.

d) Gestion de l'eau

Le Québec a la chance de posséder des ressources d'eau potable en quantités phénoménales. Cependant, cette ressource est pratiquement donnée à l'entreprise privée. Québec solidaire s'engage à contrer l'appropriation indue de cette ressource vitale à la vie en procédant comme suit :

- L'eau douce, qu'elle soit de surface ou souterraine, doit être considérée comme un bien commun non-marchand accessible à tous et toutes mais n'appartenant à personne; et son accès, comme un droit fondamental dont l'État doit être le gardien.
- L'eau utilisée par les commerces et les industries doit être considérée comme étant un bien public « prêté » et doit donc être sujette à des redevances en plus d'être convenablement traitée après son utilisation.
- Assurer un investissement suffisant et strictement public dans les infrastructures de transmission et d'épuration de l'eau.
- Appliquer le principe de précaution dans la gestion de l'eau.

5. Respect de l'environnement

Québec solidaire défend un projet de société qui respecte et favorise la diversité des écosystèmes et la protection du patrimoine naturel du Québec. Il entend mettre en place un système économique écologiste privilégiant la production de biens et services ayant un impact minimal sur les écosystèmes. Nous prendrons des mesures sévères en faveur de la sauvegarde de la biodiversité de nos milieux naturels sur l'ensemble du territoire québécois.

Conséquemment, un gouvernement de Québec solidaire veillera à la création d'une Charte de l'environnement qui inclura le principe de précaution.

a) Mesures de réduction des déchets et de la pollution

Une des conséquences de la surconsommation qui caractérise notre société est la production de masses croissantes de matières résiduelles, trop souvent considérées et traitées comme des déchets. Nous devrions collectivement et graduellement nous organiser pour tendre vers une société qui ne produit plus aucun déchet. Il serait possible d'y arriver en agissant à 3 niveaux :

- Les principes de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de pollueur-payeur seront appliqués à l'ensemble du secteur industriel et commercial. Des lois et des normes plus restrictives seront adoptées tout en aidant les entreprises (privées, coopératives ou d'État) à réduire leur empreinte écologique.
- Implanter un système de reconnaissance des biens et services écologiques rendus par les habitats naturels en termes qualitatifs et en termes monétaires, inspirée des plus hauts standards.
- Interdire l'utilisation et la production de certains produits polluants.

b) Aires protégées

La préservation de la biodiversité est un enjeu environnemental au moins aussi important que la lutte aux changements climatiques. À long terme, nous devons en arriver à une société où la cohabitation harmonieuse entre territoires protégés et territoires développés deviendra la règle et non l'exception. C'est dans cet esprit que Québec solidaire propose de :

- Fixer un objectif minimal de 18% d'aires protégées, réparties proportionnellement dans les régions écologiques du Québec avec établissement de corridors fauniques et floristiques.
- Prendre des mesures sévères en faveur de la sauvegarde de la biodiversité de nos milieux naturels sur l'ensemble du territoire québécois.

C. Humaniser le travail

Les travailleuses et les travailleurs participent à l'économie pour produire les moyens nécessaires à une vie digne et enrichissante, pour elles-mêmes et eux-mêmes, et pour la collectivité. Quant à eux, les patrons considèrent le travail des salarié-es uniquement comme un moyen d'augmenter ses profits. Québec solidaire veut créer les conditions afin d'humaniser le travail pour le faire correspondre aux conditions de vie et aux aspirations de la population. Une telle humanisation du travail doit alors passer par une politique de plein emploi, la reconnaissance du travail non rémunéré, la réduction du temps de travail, la protection des emplois existants, le renforcement des droits syndicaux, la lutte à la discrimination sur le marché du travail et l'augmentation du salaire minimum.

1. Politique de plein emploi

Une société riche, qui se veut démocratique et respectueuse des droits sociaux, doit fournir à chacune et à chacun l'opportunité de gagner sa vie. Les politiques néolibérales tolèrent un taux de chômage élevé et précarisent de plus en plus les emplois disponibles par la multiplication du travail temporaire, autonome, à temps partiel, sur appel, etc. et par la stagnation, sinon la diminution, des salaires et des avantages sociaux. Il est alors évident que l'obstacle principal à la réalisation du droit au travail n'est pas économique mais politique : le patronat comprend très bien que la sécurité qu'apporterait aux travailleuses et aux travailleurs le plein emploi ferait pencher le rapport de force, dans les entreprises comme dans la société, du côté de ces dernières et de ces derniers. C'est dans ce contexte que Québec solidaire propose que :

- Chaque personne doit avoir la possibilité de gagner sa vie à un salaire digne par un travail sain et stable, socialement utile, écologiquement propre, libre de discrimination et avec protection en cas de perte d'emploi, d'incapacité et de vieillesse. C'est en ce sens que Québec solidaire propose d'adopter une politique de plein emploi, c'est-à-dire une politique d'emploi active et efficace et comportant des mesures d'action positive pour les femmes, les personnes handicapées, de minorités visibles et autochtones. Les emplois occupés par ces personnes doivent être valorisés et rémunérés avec justice.
- La politique de plein emploi doit entre autres appuyer le développement local et régional. Elle soutiendra les entreprises collectives et les PME qui font le choix de s'établir en région de même que les travailleurs et les travailleuses qui veulent s'y installer. Elle inclut des emplois verts (dans les secteurs ayant un impact positif sur l'environnement) et l'État y apporte son soutien.
- Elle comprendra l'expansion de l'emploi public dans les services sociaux, la construction et l'entretien d'infrastructures, l'assainissement de l'environnement, notamment par la diminution du temps supplémentaire.
- La politique de plein emploi inclut des programmes accessibles de requalification et de formation continue, volontaires, gratuits et financés par les entreprises et le

gouvernement, avec soutien financier aux personnes inscrites, incluant des allocations de déménagement pour les travailleuses et les travailleurs qui se voient obligés d'occuper un emploi dans une autre région.

2. Reconnaissance du travail non rémunéré

La perspective actuelle de l'économie reconnaît uniquement le travail lorsqu'il est rémunéré. Cela a de nombreux impacts négatifs, dont le camouflage du travail invisible et non rémunéré basé sur une division sexuelle des tâches. La mise en place de normes, réfléchies dans une logique de reconnaissance du travail invisible effectué principalement par des femmes, permettra d'organiser le travail afin d'en limiter les impacts négatifs.

C'est pourquoi Québec solidaire reconnaît que la notion de travail doit inclure le travail non rémunéré essentiel à l'existence de notre société, notamment dans la reproduction de la force de travail, le travail domestique, le bénévolat, le militantisme, l'engagement social dans toute les sphères de la société (culture, sport, etc). Nous nous engageons également à mettre en place des mesures de sensibilisation et d'éducation visant à cette reconnaissance dans l'ensemble de la société.

3. Réduction du temps de travail

Nous constatons qu'au cours des trente dernières années, il y a eu une augmentation de 37% de la productivité du travail au Canada alors que la durée moyenne de la semaine de travail à temps plein n'a pas diminué. En fait, entre 1998 et 2005 elle a augmenté de 44.6 heures à 46.3 heures. Résultat, les Québécoises et les Québécois ont de moins en moins de temps pour profiter de leur vie. Pour Québec solidaire, l'augmentation du temps libre favorisait un partage équitable du travail domestique entre les hommes et les femmes, le développement personnel et l'enrichissement des rapports avec nos proches en plus d'être une condition nécessaire à la participation active aux affaires de la collectivité, à la démocratie citoyenne.

La réduction du temps de travail ouvre également la voie à la reconversion de l'économie dans un sens écologique et en vue d'un dépassement du capitalisme. L'adoption de l'augmentation du temps libre comme un des buts prioritaires de l'activité économique permettrait de réorienter l'économie axée sur un consumérisme effréné et de promouvoir des valeurs écologistes et humanistes. Pour atteindre cet objectif, Québec solidaire propose les mesures suivantes :

a) Réduire la semaine normale de travail

Réduire immédiatement la semaine normale de travail à 35 heures pour la ramener graduellement à 32 heures avec possibilité alternative de prolonger les vacances. Le tout sans perte de rémunération, avec embauche proportionnelle et sans intensification du travail, et avec resserrement des conditions de recours aux heures supplémentaires dans toutes les entreprises.

b) Réduction volontaire du temps de travail

Permettre à tous et à toutes de réduire leur temps hebdomadaire de travail sans pénalité si, sur préavis raisonnable, ils/elles en font la demande.

c) Temps partiel

Limiter strictement le recours patronal au travail à temps partiel involontaire et assurer aux salarié-es le droit de passage à un emploi à temps plein dès que possible. Garantir que les postes de travail à temps partiel offrent des conditions de travail, un salaire et des avantages sociaux normaux (en proportion des heures travaillées) et des perspectives d'avancement professionnel.

d) Conciliation famille-travail

Accorder une plus grande flexibilité aux travailleurs et aux travailleuses dans leurs horaires de travail, notamment afin de faciliter la conciliation travail-famille. Adopter des mesures de conciliation travail-famille telles que le soutien à des initiatives communautaires et de voisinage permettant l'échange de services entre les gens, le développement de services facilitant l'organisation de la vie familiale et l'adoption d'horaires flexibles dans les entreprises. Prolonger les congés parentaux avec remplacement du revenu.

4. Protéger les emplois

Pour construire une sphère du travail digne et respectueuse des personnes, il est essentiel de mettre en place des outils de protection des emplois. Les exemples de mises à pied massives sont trop nombreux et fréquents et, ce qui proprement scandaleux, souvent motivés par la volonté de plaire à quelques actionnaires avides de rendements. Québec solidaire défend le droit au travail pour toutes et tous. En ce sens, nous proposons les mesures suivantes afin de protéger nos emplois :

a) Procédure à suivre en cas de fermetures d'entreprises ou de licenciements importants

Les mises à pied importantes ou les fermetures d'entreprise devront être étudiées et approuvées ou refusées par une instance gouvernementale, afin de s'assurer que l'entreprise assume ses responsabilités sociales et environnementales.

En cas de fermeture dans le cadre d'une délocalisation d'entreprise, Québec solidaire entend reconnaître le droit aux employé-es de reconvertir l'entreprise en coopérative, le tout sans indemnisation à l'employeur.

b) Sanctions et obligations en cas de licenciement ou de fermeture

Québec solidaire entend sanctionner sévèrement les entreprises qui licencient alors qu'elles sont en situation économique favorable, notamment en les obligeant à rembourser à l'État tout aide ou avantage déjà accordé à l'entreprise. De plus, ces entreprises devront restituer les fonds de pension accumulés par les employé-es

concernés.

Québec solidaire prévoit obliger les employeur-es à se doter d'un plan pour reclasser les employé-es licencié-es dans un emploi similaire ou équivalent; à fournir la formation requise pour requalifier les employé-es licencié-es qui n'ont pas pu se trouver un tel emploi et à indemniser substantiellement les employé-es licencié-es qui n'ont pas pu se trouver un emploi malgré les mesures précédentes.

5. Droits syndicaux

Le capitalisme est caractérisé par un profond déséquilibre de pouvoir entre employé-es et employeurs : cette situation est intolérable. À l'ère du néolibéralisme, le « développement » économique pour la minorité possédante a été marqué par une nette tendance à la dégradation des conditions de travail de la majorité des salarié-es: intensification de la production, augmentation du stress au travail, autonomie de plus en plus restreinte, surveillance électronique des performances, progression de la précarité, etc. Pour faire contrepoids à cette domination patronale, il est essentiel de revoir et d'étendre les droits syndicaux des salarié-es afin que celles-ci et ceux-ci puissent continuer d'exercer leurs droits démocratiques.

a) Revoir le rapport de force entre employé-es et employeurs

Comme parti progressiste, Québec solidaire appui les luttes des salarié-es pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie. En ce sens, nous proposons les réformes législatives suivantes :

- Reconnaître dans la Charte des droits et des libertés le droit à l'association en syndicats, le droit à la négociation et le droit à la grève.
- Renforcer la Loi anti briseur de grève et voir à son application pour empêcher qu'elle soit contournée.
- Abolir le droit à l'injonction contre le piquetage en changeant la définition de services essentiels de manière à ce qu'elle soit stricte et limitée.
- Reconnaître à toutes et tous (incluant aux étudiant-es) le droit de grève politique (qui vise à influencer le gouvernement) et de solidarité (en appui à d'autres travailleurs-euses ou étudiant-es en grève).
- Interdire les lockouts.

6. Contrer la discrimination

La discrimination en emploi faite aux femmes amène à formuler des propositions de discrimination positive et un renforcement de la Loi sur l'équité salariale. De plus, la mise en place de normes, réfléchies dans une logique de reconnaissance de travail invisible, permettrait d'organiser le travail afin de limiter les impacts négatifs de la division sexuelle des tâches. La discrimination à l'endroit des personnes handicapées et celle à l'endroit des salarié-es à statuts d'emploi atypiques complète nos propositions :

- Adopter des mesures d'incitation et d'accès à l'égalité pour briser les ghettos

- d'emploi qui enferment les femmes dans des postes moins valorisés ou de moindre responsabilité et favoriser l'accès aux emplois non traditionnels.
- Renforcer et étendre l'application de la loi sur l'équité salariale à tous les milieux de travail.
 - Interdire toute disparité de traitement sur la base du statut d'emploi (temporaire, permanent, etc.) et introduire ce principe dans la Charte québécoise des droits et libertés.
 - Adopter des mesures pour faciliter l'accès des personnes handicapées à l'emploi.

7. Salaire minimum

Pour lutter concrètement contre le phénomène des travailleuses et des travailleurs pauvres, Québec solidaire souhaite fixer dans un premier temps le salaire minimum au seuil de faible revenu pour une personne qui travaille à temps plein puis, dans un deuxième temps, l'amener à 50% au-dessus du seuil de faible revenu afin de concrètement sortir de la pauvreté les employé-es au salaire minimum. Par la suite, le taux du salaire minimum devra être indexé annuellement au coût de la vie.